

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE et le onze du mois d'avril, 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

Présents : MM. BERNARD, MATHERON, LIOTARD, BEAUME, DOPFFER, JACQUEMOUD, PAVIER._GAILLARD, COLLANGE MMES PEYRICHOU MILLET

Absent(s) / excusé(s) : MM. MICHEL, MATHIEU, MMES ROUSSEL PIERSON

Pouvoir(s) :

Secrétaire : GAILLARD

Début de la séance : 18h00

Délibérations

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2024**
Approuvé sans réserve.

N° 2024_03

OBJET : Approbation du Budget Principal 2024.

Monsieur le Maire donne l'autorisation à Monsieur COUILLER Gilles, Conseiller aux décideurs locaux Diois de la DGFIP, qui présente le budget principal 2024 détaillé par chapitres et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 225 940.68 €
Section d'investissement : 126 082.40 €

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir passer au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité

APPROUVE le budget 2024 proposé par le Maire.

N° 2024_04

OBJET : Approbation du Budget Eau et Assainissement 2024

Monsieur le Maire donne l'autorisation à Monsieur COUILLER Gilles, Conseiller aux décideurs locaux Diois de la DGFIP, qui présente le budget principal 2024 détaillé par chapitres et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 247 840.96 €
Section d'investissement : 115 221.57 €

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir passer au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité

APPROUVE le budget 2024 proposé par le Maire.

N° 2024_05

OBJET : Approbation du Budget Bois 2024

Monsieur le Maire donne l'autorisation à Monsieur COUILLER Gilles, Conseiller aux décideurs locaux Diois de la DGFIP, qui présente le budget principal 2024 détaillé par chapitres et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 339 593.26 €
- Section d'investissement : 187 050.86 €

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir passer au vote. Mr COLLANGE ne participe pas au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité

- APPROUVE le budget 2024 proposé par le Maire.

N° 2024_06

OBJET : Approbation du Budget Chaufferie 2024

Monsieur le Maire donne l'autorisation à Monsieur COUILLER Gilles, Conseiller aux décideurs locaux Diois de la DGFIP, qui présente le budget principal 2024 détaillé par chapitres et équilibré en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 140 003.50 €
- Section d'investissement : 132 121.58 €

Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir passer au vote. Mr COLLANGE ne participe pas au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité

- APPROUVE le budget 2024 proposé par le Maire.

N° 2024_07

OBJET : Vote des taux d'imposition 2024

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité

Fixe les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 19.30 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.56 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.39 %

N° 2024_08

OBJET : Fixation du prix du loyer CASSAR Laurence

Pour compléter la délibération 2024-2 du 23/01/2024 concernant l'attribution du local commercial à Mme CASSAR Laurence, il convient de fixer le montant du loyer.

Le conseil municipal propose un loyer de 155.00€ par mois.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité

APPROUVE le montant de 155.00€ mensuel proposé par le Maire.

Approbation du compte rendu lors de la séance suivante par les élus ayant participé au vote